



Direction des Ressources Humaines
Et des Relations Sociales

Direction du développement social

Monsieur Jacques DUMANS
Secrétaire Général
Fédération syndicaliste Force Ouvrière
de la Communication, des Postes
et des Télécommunications
60 rue Vergniaud
75 640 PARIS CEDEX 13

Paris, le 3 janvier 2011

Monsieur,

Compte tenu notamment du calendrier des vacances de Printemps 2011, La Poste va exceptionnellement repousser, du 30 avril au 31 mai 2011, la date limite pour apurer les reliquats de congés de 2010.

Les postiers disposeront ainsi d'un mois supplémentaire pour poser leurs reliquats de congés, sans modification de la réglementation existante sur les modalités de calcul des droits à bonifications.

Ainsi, cette possibilité, au regard du calcul opéré par GEODE des bonifications de congés, est susceptible dans certains cas, de modifier le nombre de jours de bonification. Comme chaque année, les postiers s'assureront de l'impact éventuel d'une prise de congés pendant la période du 1er mai au 30 septembre, sur l'attribution de jours de congés supplémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Jean-Yves PETIT